

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 3^{EME} TRIMESTRE 2001

Au troisième trimestre 2001, la durée hebdomadaire du travail enregistre une baisse de 0,1 %. Elle s'établit ainsi à **36,10 heures** (1) contre 36,76 heures un an auparavant (-1,8 %).

Au 30 septembre 2001, plus de 68 % des salariés à temps complet travaillent moins de 36 heures par semaine.

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,7 % au troisième trimestre 2001, soit 2,6 % sur un an.

L'indice du salaire de base ouvrier (SHBO) progresse de 1,0 % au troisième trimestre 2001 et de 4,1 % sur un an. L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) est nulle au troisième trimestre 2001 et de 1,5 % entre septembre 2000 et septembre 2001 (2).

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet (hors salariés au forfait en nombre de jours) s'établit à 36,10 heures à la fin du troisième trimestre 2001. Elle a diminué de 0,1 % sur le trimestre et de 1,8 % sur un an (graphique 1). Au 30 septembre 2001, 68,6 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus travaillent moins de 36 heures hebdomadaires, contre 52,9 % un an plus tôt (tableau 2 et graphique 2).

Au troisième trimestre 2001, le secteur de la construction enregistre une baisse de la durée hebdomadaire du travail de 0,05 %. Les secteurs de l'industrie et du tertiaire connaissent une baisse plus forte (respectivement -0,13 % et -0,14 %)

(1) - La baisse mesurée dans l'enquête ACEMO surestime la baisse réelle de la durée du travail. En effet, pour un certain nombre d'entreprises, la baisse de la durée du travail de 39 à 35 heures (-10,3%) peut provenir pour partie de modifications du mode de décompte de la durée du travail (exclusion des temps de pause, d'habillage, etc. qui étaient auparavant inclus dans le calcul de la durée). Pour bénéficier de l'allègement des cotisations sociales prévu par la loi du 19 janvier 2000, il n'est pas nécessaire de réduire la durée du travail à 35 heures selon un mode de décompte constant du temps de travail effectif. Ainsi, une investigation particulière menée fin 2000 sur un échantillon de 300 établissements déclarant être passés aux 35 heures, montre que la réduction du temps de travail est plutôt de l'ordre de 7,7 %. Pour les cadres, elle est estimée à 5,3 %.

(2) - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (1,6 % de septembre 2000 à septembre 2001).



(graphique 3). Une analyse plus fine fait cependant apparaître des disparités au sein de ces deux secteurs. Ainsi, dans les industries agricoles et alimentaires, comme dans celles des biens d'équipement, la baisse de la durée du travail est soutenue (-0,25 % et -0,20 % respectivement) tandis qu'elle est limitée dans les secteurs de l'énergie (-0,03 %) et des biens de consommation (-0,02 %). Elle est même nulle dans le secteur des industries automobile où la durée hebdomadaire est désormais très proche des 35 heures (35,10 heures). De même, dans le tertiaire, la baisse est de -0,43 % dans le secteur des activités immobilières (plus forte baisse tous secteurs confondus) mais seulement de -0,07 % dans celui des services aux particuliers (tableau 3).

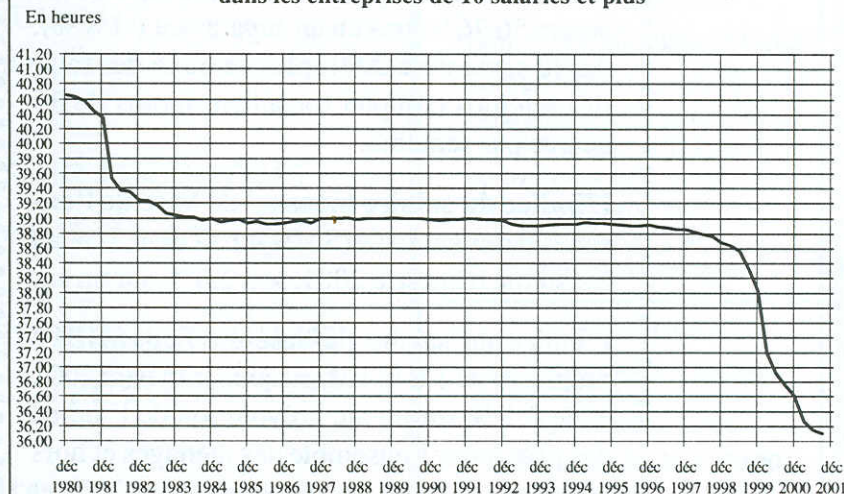
Les différences observées aux trimestres précédents par taille d'entreprise s'estompent : la baisse de la durée du travail est de -0,2 % dans les unités de 10 à 19 salariés ou de 20 à 49 salariés, de -0,3 % pour celles de 50 à 99 salariés et de -0,1 % pour les autres (tableau 1). Cependant, comme au trimestre précédent, les salariés des entreprises de 10 à 19 salariés travaillent en moyenne 3,3 heures de plus que ceux des entreprises de 500 salariés ou plus.

Tableau 1
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet selon la taille de l'entreprise

	Durée en fin de trimestre (en heures)					Variation au 30/09/2001 (en %)	
	3 ^{ème} trim. 2000	4 ^{ème} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2001	2 ^{ème} trim. 2001	3 ^{ème} trim. 2001	sur 3 mois	sur 12 mois
	Toutes tailles confondues	36,76	36,62	36,27	36,15	36,10	-0,1
10 à 19 salariés	38,94	38,84	38,72	38,62	38,56	-0,2	-1,0
20 à 49 salariés	37,54	37,48	37,08	36,99	36,94	-0,2	-1,6
50 à 99 salariés	37,07	36,78	36,32	36,25	36,13	-0,3	-2,6
100 à 249 salariés ..	36,66	36,47	36,05	35,91	35,87	-0,1	-2,2
250 à 499 salariés ..	36,28	36,10	35,74	35,59	35,54	-0,1	-2,1
500 salariés et plus.	35,92	35,77	35,46	35,32	35,26	-0,1	-1,9

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Graphique 1
Durée moyenne des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés et plus



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 2
Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée au 3^{ème} trimestre 2001

Taille de l'entreprise	Durée hebdomadaire du travail						Taux de temps partiel
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	
Toutes tailles confondues	6,5	62,1	8,2	2,9	17,0	3,3	13,5
10 à 19 salariés	0,8	17,4	3,1	1,7	65,2	11,8	15,6
20 à 49 salariés	1,8	50,9	7,0	4,1	30,1	6,2	12,9
50 à 99 salariés	3,6	64,6	9,7	4,1	15,1	3,0	11,7
100 à 249 salariés	6,3	68,1	9,2	4,0	9,6	2,8	10,5
250 à 499 salariés	9,5	71,1	8,4	3,1	6,2	1,6	10,7
500 salariés et plus	10,2	74,7	9,3	2,2	3,4	0,3	15,0

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Sur un an, la durée a décliné plus rapidement dans l'industrie (-2,1 %) que dans la construction ou le tertiaire (respectivement -1,9 % et -1,6 %). Les baisses ont été le plus soutenues dans les industries des biens intermédiaires (-2,9 %) et des activités financières (-2,7 %). En revanche, elles sont modérées dans les secteurs des services aux particuliers et de l'énergie (-0,9 % et -0,4 % respectivement).

Sur deux ans, de septembre 1999 à septembre 2001, la durée hebdomadaire du travail est passée de 38,3 heures à 36,10 heures, soit une baisse de 5,8 %. Ce sont les secteurs de l'énergie et des activités d'éducation, de santé et d'action sociale qui ont le plus réduit la durée de travail (-7,4 % et -7,3 %). Par contre, la baisse est la plus faible dans la construction et les services aux particuliers (-4,3 % et -4,7 %) qui sont précisément les secteurs qui, au troisième trimestre 2001, ont la durée du travail la plus élevée.

Fin septembre 2001, la proportion de salariés à temps complet dont le temps de travail est décompté selon un forfait en nombre de jours sur l'année (uniquement des cadres) progresse. Elle s'élève à 5,0 % contre 4,7 % au second tri-

mestre. Les secteurs qui recourent le plus à ce mode de décompte sont, comme aux trimestres précédents, les industries des biens d'équipement (12,1 %), l'automobile (8,7 %) et les activités financières (8,4 %).

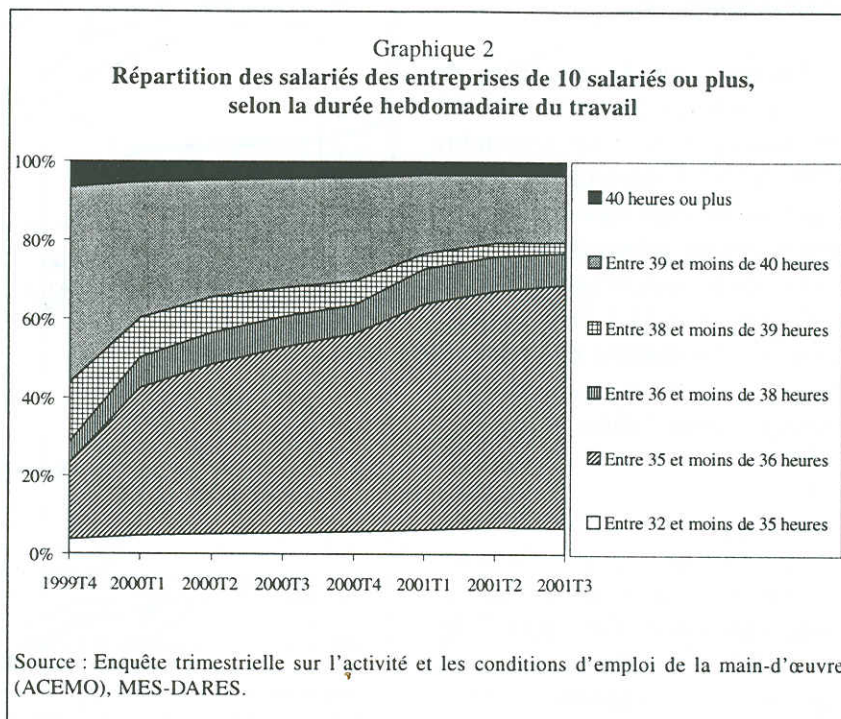


Tableau 3
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, proportions de salariés à temps partiel et en CDD au 3^{ème} trimestre 2001

	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)			Taux de temps partiel	Taux de CDD
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	3 ^{ème} tr. 1999	3 ^{ème} tr. 2000	3 ^{ème} tr. 2001		
Ensemble des secteurs ...	6,5	62,1	8,2	2,9	17,0	3,3	38,31	36,76	36,10	13,5	5,9
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,6	72,1	3,7	0,6	14,2	2,8	37,84	36,24	35,76	5,8	8,1
EC : Ind. des biens de consommation	9,3	69,0	5,2	1,9	14,0	0,6	37,78	36,29	35,61	6,5	4,7
ED : Ind. automobile	19,4	67,5	7,6	3,0	2,4	0,1	37,21	35,65	35,10	2,5	2,7
EE : Ind. des biens d'équipement	9,5	49,9	17,4	7,1	14,9	1,2	38,09	36,97	36,13	4,1	3,7
EF : Ind. des biens interm.	13,3	56,9	8,8	5,4	14,0	1,4	38,09	36,88	35,82	4,3	3,9
EG : Énergie	12,9	85,9	0,9	0,2	0,1	0,0	37,71	35,06	34,91	16,4	2,0
EH : Construction	0,5	41,4	8,2	4,5	40,3	5,2	38,88	37,91	37,21	2,8	4,4
EJ : Commerce	1,4	55,1	15,6	3,0	22,4	2,5	38,57	37,04	36,40	19,2	7,1
EK : Transports	4,6	65,9	2,8	1,1	12,6	13,0	39,25	37,20	36,77	7,8	4,2
EL : Activités financières	16,6	62,7	6,8	2,6	11,2	0,1	38,07	36,48	35,49	11,4	4,1
EM : Act. immobilières ...	12,1	58,3	5,4	0,3	21,0	2,9	38,07	36,35	35,97	13,0	5,4
EN : Services aux entrepr.	2,0	78,2	5,5	1,9	12,1	0,3	37,88	36,17	35,65	19,7	6,4
EP : Services aux part.	8,6	43,4	4,6	2,5	23,5	17,3	39,29	37,76	37,42	28,7	11,9
EQ : Éducation, santé, action sociale	2,9	74,3	1,6	1,2	19,4	0,6	38,65	36,55	35,84	27,2	9,8

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

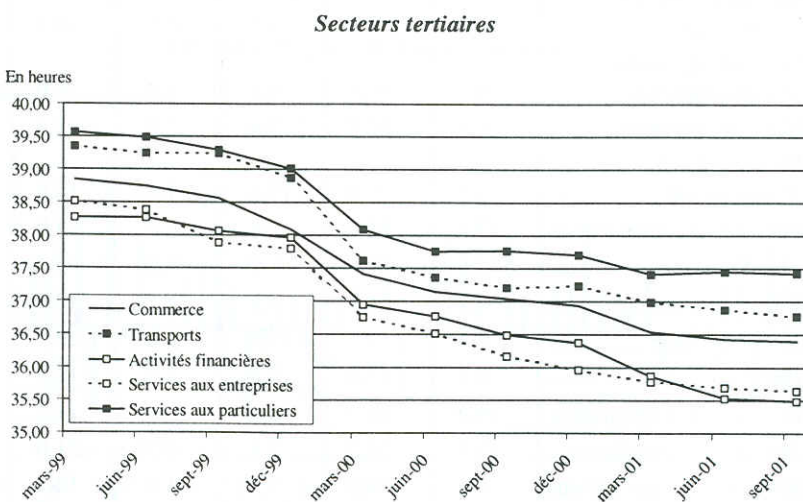
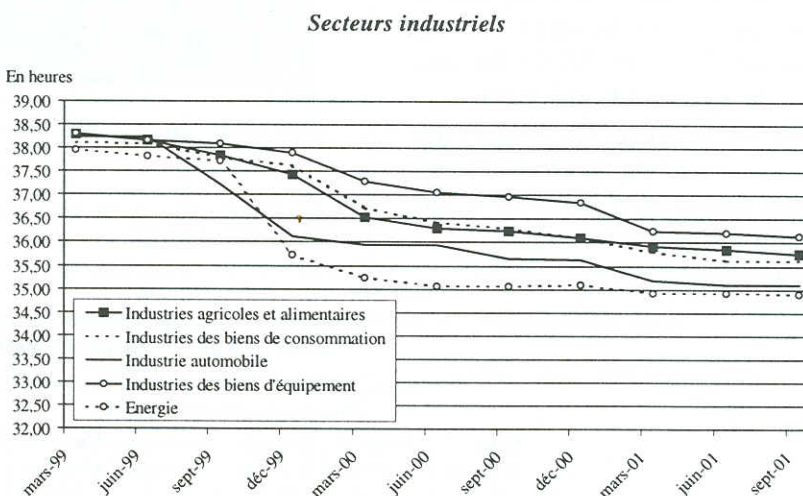
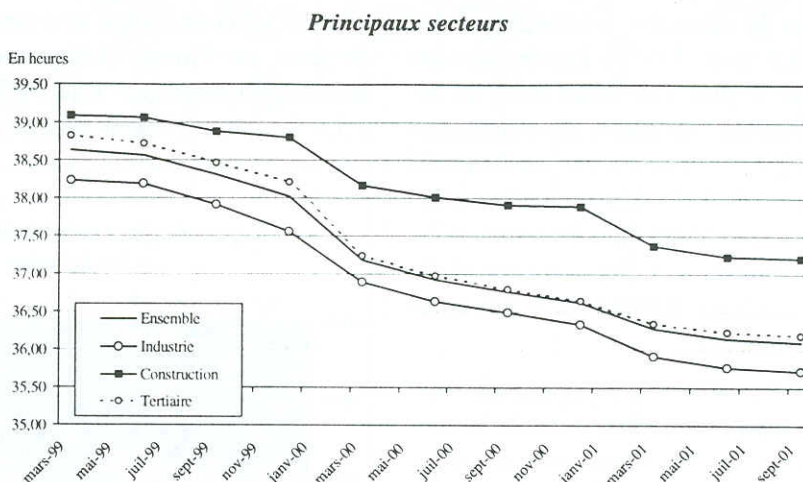
Au cours du troisième trimestre 2001, l'indicateur synthétique d'heures travaillées (y compris les salariés à temps partiel et les entreprises de 1 à 9 salariés) a progressé de 0,2 %, à rapprocher d'une hausse de 0,2 % de l'emploi salarié (graphique 4).

En deux ans, la proportion de salariés à temps partiel a augmenté, passant de 13,0 % fin septembre 1999 à 13,5 % fin septembre 2001 (tableau 4). Mais cette hausse n'est pas uniforme, le taux de temps partiel ayant fortement augmenté dans l'énergie (de 11,1 % à 16,4 %) alors qu'il a diminué d'autres secteurs, notamment dans celui des activités immobilières (16,1 % à 13,0 %).

Fin septembre 2001, 5,9 % des salariés ont un contrat à durée déterminée (comme en l'an 2000 au même trimestre). Ce chiffre s'élevait à 6,1 % en 1999. Les secteurs qui ont le plus recours aux CDD sont, comme aux trimestres précédents, ceux des services aux particuliers et des activités d'éducation, de santé et d'action sociale (11,9 % et 9,8 %).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,7 % au troisième trimestre 2001 (tableau 5). Contrairement au trimestre précédent, tous les secteurs connaissent des évolutions du SMB sensiblement égales (+0,6 % pour l'industrie, +0,7 % pour la construction et +0,8 % pour le tertiaire). Par grandes catégories socio-professionnelles, cette progression est plus forte chez les ouvriers et les employés (respectivement +0,9 % et +0,8 %) que chez les professions intermédiaires et les cadres (respectivement +0,5 % et +0,4 %). Les prix (hors tabac) ayant connu une évolution nulle, le SMB de l'ensemble des salariés gagne ainsi 0,7 point de pouvoir d'achat au troisième trimestre 2001.

Graphique 3
La durée hebdomadaire du travail selon les grands secteurs d'activité



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 2,6 %, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat de 1,1 point (graphique 5). C'est dans la construction que l'évolution annuelle a été la plus forte (3,1 % contre 2,7 % pour l'industrie et 2,4 % pour le tertiaire). Les ouvriers et les employés ont bénéficié d'augmentations plus conséquentes (respectivement + 2,8 % et + 2,6 %) que les autres salariés (+ 2,3 %).

L'indice du salaire de base ouvrier (SHBO) croît de 1,0 % au cours du troisième trimestre 2001 (+ 1,0 point de pouvoir d'achat) (tableau 6 et graphique 6). La hausse la plus sensible se situe dans les secteurs des services aux entreprises et aux particuliers (+2,0 %). De septembre 2000 à septembre 2001, le SHBO enregistre une hausse de 4,1 %, ce qui correspond à un gain de 2,6 points du pouvoir d'achat. La contribution de la réduction du temps de travail peut être estimée à 0,1 % pour le troisième trimestre et à 1,8 % sur un an.

Abdenor BRAHAMI (DARES).

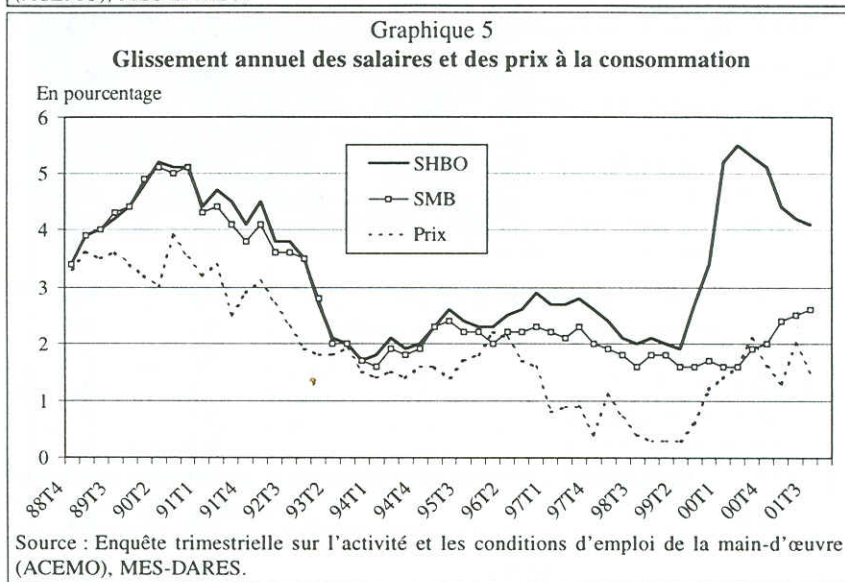
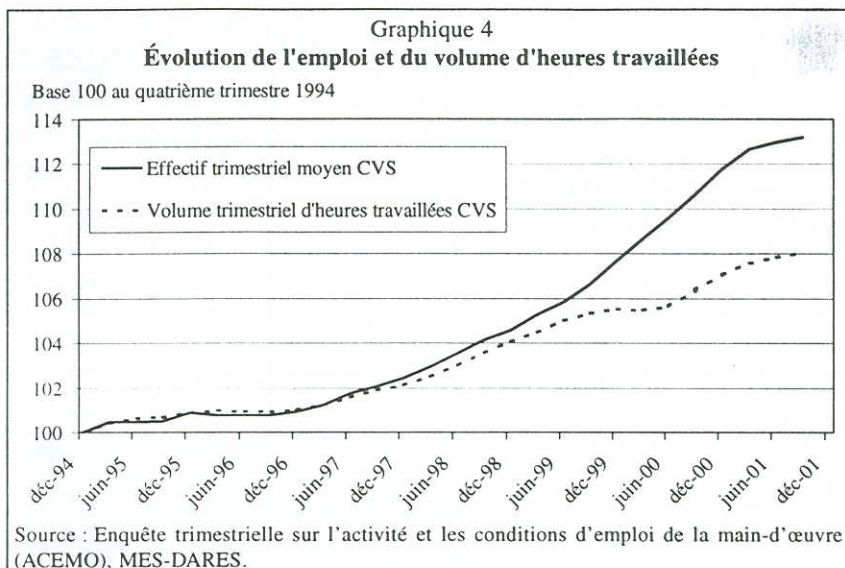


Tableau 4
Proportion de salariés à temps partiel

	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim. 1999	1 ^{er} trim. 2000	2 ^{ème} trim. 2000	3 ^{ème} trim. 2000	4 ^{ème} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2001	2 ^{ème} trim. 2001	3 ^{ème} trim. 2001
Ensemble des secteurs	13,0	13,3	13,4	13,1	12,9	13,7	13,8	13,6	13,5
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,6	6,8	6,0	6,3	6,2	6,1	6,0	6,3	5,8
EC : Ind. des biens de consommation	6,4	6,4	6,1	6,5	6,2	6,3	6,7	6,6	6,5
ED : Ind. automobile	3,5	3,1	3,0	3,2	2,8	2,6	2,5	2,5	2,5
EE : Ind. des biens d'équipement	4,9	4,5	4,2	4,3	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1
EF : Ind. des biens intermédiaires	4,3	4,5	4,1	4,5	4,4	4,5	4,4	4,2	4,3
EG : Énergie	11,1	15,3	16,1	15,7	16,0	16,1	16,2	16,4	16,4
EH : Construction	2,6	3,1	3,0	3,0	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8
EJ : Commerce	18,9	19,2	20,1	20,2	19,1	19,7	20,0	20,4	19,2
EK : Transports	7,8	8,0	7,9	7,5	7,4	7,8	7,6	7,7	7,8
EL : Activités financières	12,1	12,3	12,2	12,0	11,5	11,8	11,8	12,0	11,4
EM : Activités immobilières	16,1	14,9	14,9	14,3	14,0	13,5	12,3	13,5	13,0
EN : Services aux entreprises	20,9	20,4	20,5	19,8	20,1	19,8	20,2	18,3	19,7
EP : Services aux particuliers	27,1	28,3	27,6	26,4	27,2	28,8	29,2	29,2	28,7
EQ : Éducation, santé, action sociale	27,8	27,4	27,9	27,4	27,2	28,5	27,8	27,7	27,2

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

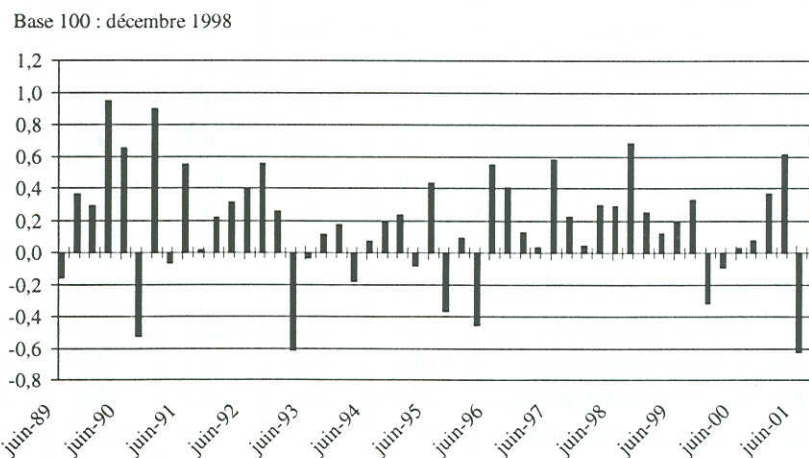
Tableau 5
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	3 ^{ème} trim. 2000	4 ^{ème} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2001	2 ^{ème} trim. 2001	3 ^{ème} trim. 2001	
ENSEMBLE DES SALAIRES	0,7	0,4	0,9	0,5	0,7	2,6
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,6	0,4	1,1	0,5	0,6	2,7
EH : Construction	0,8	0,4	1,0	1,0	0,7	3,1
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,7	0,3	1,0	0,5	0,6	2,5
EN : Services aux entreprises	0,7	0,3	0,7	0,4	1,2	2,5
EP : Services aux particuliers	0,9	0,9	0,8	0,7	1,1	3,5
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,7	0,4	0,8	0,5	0,8	2,4
OUVRIERS	0,8	0,4	0,9	0,6	0,9	2,8
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,7	0,4	1,1	0,5	0,8	2,8
EH : Construction	0,9	0,5	1,0	1,1	0,8	3,3
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,7	0,5	0,9	0,6	0,8	2,8
EN : Services aux entreprises	1,2	0,1	0,3	0,2	1,9	2,6
EP : Services aux particuliers	1,1	1,4	0,6	0,7	1,6	4,3
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	1,1	0,4	0,6	0,4	1,1	2,6
EMPLOYÉS	0,8	0,4	0,8	0,6	0,8	2,6
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,5	0,3	1,0	0,5	0,6	2,5
EH : Construction	0,6	0,4	1,0	0,8	0,7	2,9
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,8	0,3	1,0	0,6	0,7	2,7
EN : Services aux entreprises	0,7	0,3	0,6	0,5	1,0	2,5
EP : Services aux particuliers	0,9	1,0	0,9	0,8	1,1	3,8
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,8	0,4	0,8	0,6	0,8	2,6
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	0,4	0,3	0,9	0,5	0,5	2,3
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,4	1,1	0,6	0,5	2,6
EH : Construction	0,5	0,5	1,2	0,8	0,4	2,9
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,2	1,3	0,4	0,4	2,4
EN : Services aux entreprises	0,4	0,3	0,8	0,4	0,7	2,3
EP : Services aux particuliers	0,7	0,2	0,7	0,5	0,6	2,2
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,3	0,8	0,5	0,5	2,0
CADRES	0,4	0,3	1,1	0,5	0,4	2,3
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,3	1,1	0,5	0,4	2,2
EH : Construction	0,4	0,3	1,0	0,6	0,2	2,0
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,3	0,2	1,1	0,4	0,3	2,0
EN : Services aux entreprises	0,5	0,4	1,1	0,4	0,8	2,7
EP : Services aux particuliers	1,1	0,3	0,8	0,4	0,6	2,1
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,3	1,1	0,4	0,5	2,3

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés et plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 26000 questionnaires exploitables reçus au 18 décembre 2001.

Graphique 6
Évolution du pouvoir d'achat du SMB



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 6
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	3 ^{ème} trim. 2000	4 ^{ème} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2001	2 ^{ème} trim. 2001	3 ^{ème} trim. 2001	
Ensemble	1,1	0,6	1,6	0,8	1,0	4,1
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,8	0,5	1,5	0,8	0,9	3,7
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4) .	1,0	0,5	1,6	0,5	1,1	3,8
C1 : Habillement, cuir	1,4	0,5	0,7	0,4	1,8	3,4
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	0,6	0,7	1,7	0,4	0,7	3,5
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	1,0	0,4	2,6	0,5	0,5	4,1
C4 : Industries des équipements du foyer	1,0	0,4	2,0	0,6	1,0	4,0
ED : Industrie automobile (D0)	0,8	0,8	3,0	0,5	0,5	4,9
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	0,8	0,8	2,2	0,8	0,9	4,8
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire ..	1,2	0,9	2,0	0,8	0,5	4,4
E2 : Industries des équipements mécaniques	0,8	0,7	2,1	0,8	1,0	4,7
E3 : Ind. des équipements électriques et électroniques	0,9	1,1	2,8	0,7	0,7	5,3
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	1,1	1,0	1,9	1,0	0,9	4,9
F1 : Industries des produits minéraux	1,0	1,1	1,9	0,8	0,6	4,4
F2 : Industrie textile	1,3	0,4	1,4	0,7	1,5	4,0
F3 : Industries du bois et du papier	1,4	0,7	1,6	0,7	1,4	4,6
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	1,1	1,0	1,6	1,4	0,7	4,8
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	1,0	0,9	2,1	1,0	0,9	5,0
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques .	0,9	1,6	3,0	1,1	0,8	6,6
EG : Énergie (G1 + G2)	0,5	0,5	1,1	0,4	0,5	2,5
G1 : Production de combustibles et de carburants ...	0,1	2,2	2,8	0,5	0,8	6,4
G2 : Eau, gaz, électricité	0,6	0,1	0,7	0,3	0,4	1,6
EH : Construction (H0)	1,1	0,6	2,0	1,3	0,9	4,9
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,9	0,6	1,5	0,6	1,0	3,8
J1 : Commerce et réparations automobiles	0,7	0,3	1,6	0,6	1,0	3,5
J2 : Commerce de gros	1,0	0,6	1,5	0,7	1,1	3,9
J3 : Commerce de détail, réparations	0,8	1,1	1,5	0,7	0,8	4,1
EK : Transports (K0)	1,5	0,7	1,6	0,6	0,6	3,5
EL : Activités financières	0,3	1,2	0,8	0,1	0,9	3,0
EM : Activités immobilières (M0)	1,1	1,5	1,0	0,2	1,1	3,9
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	1,7	0,2	0,4	0,3	2,0	2,9
N1 : Postes et télécommunications	3,7	0,1	0,0	0,2	3,5	3,8
N2 : Conseils et assistance	0,7	0,2	0,6	0,5	0,7	1,9
N3 : Services opérationnels	1,4	0,2	0,6	0,3	1,4	2,5
N4 : Recherche et développement	0,6	1,5	1,1	0,9	1,4	5,0
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	1,3	1,5	1,2	0,9	1,7	5,4
P1 : Hôtels et restaurants	1,2	1,7	0,8	0,8	1,7	5,1
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	0,9	0,7	0,7	1,1	1,7	4,3
P3 : Services personnels et domestiques	2,2	0,0	3,9	1,2	1,7	7,0
EQ : Éducation, santé, action sociale	1,5	0,6	0,9	0,8	0,7	3,0
Q1 : Éducation	1,1	0,6	0,5	0,6	0,8	2,6
Q2 : Santé, action sociale	1,6	0,5	0,9	0,9	0,6	3,0
Regroupements spéciaux						
Ind. de transformation, n. c. la construct. (EB à EG)	1,0	0,8	1,9	0,8	0,9	4,5
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER) ...	1,4	0,5	1,1	0,5	1,3	3,4

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 721,55 Francs / 110 Euros. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.